

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 85

LIRE ET FAIRE LIRE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 85
LIRE ET FAIRE LIRE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Lire et Faire Lire est un programme national appelant des bénévoles âgés de plus de cinquante ans à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Les lecteurs bénévoles ont pour mission de lire des histoires à des groupes de 2 à 6 enfants volontaires. Ce programme est porté par la Ligue de l'enseignement, au sein de la Fédération des Associations Laïques (F.A.L) et l'Union Nationale des Associations Familiales ; il est par ailleurs soutenu par le ministère de l'Éducation nationale.

Dans le cadre de ce programme national de développement du plaisir de la lecture à l'école et de la solidarité intergénérationnelle, la Fédération Départementale des Associations Laïques du Puy-De-Dôme et la Ville souhaitent s'associer pour continuer à proposer cette action aux élèves des écoles primaires de la Ville, tant sur les temps scolaires que périscolaires. Les modalités d'intervention sur les temps périscolaires sont définies par une convention signée pour une durée de 3 ans.

De plus, Lire et Faire Lire propose de mettre en œuvre une action de lecture spécifique pour les élèves des écoles maternelles durant le temps d'accueil après la classe. Leur intervention sera coordonnée avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire. Afin de développer cette action durant les temps scolaire et périscolaire, une subvention de 2 000 € est sollicitée auprès de la Ville.

A noter également que la Fédération Départementale des Associations Laïques du Puy-De-Dôme- FAL 63 intervient en lien avec la Cité éducative La Gauthière-Les Vergnes.

Les crédits sont inscrits au budget 2022 :

Chapitre 65 – Fonction 422 – Nature 6574 – Service 101- Structure de Gestion 535.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

au regard de l'intérêt de cette action pour les élèves clermontois tant sur le plan culturel, éducatif que par les échanges intergénérationnels, d'accorder une subvention de 2 000 € pour l'opération Lire et Faire Lire à la Ligue de l'Enseignement du Puy-De-Dôme FAL 63.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Cécile AUDET